

dépenses, outre ceux qui sont prévus sous la rubrique du Conseil national de recherches, à la page 48 du Livre bleu?

M. Dickey: Le chiffre global est exact; il est d'environ 70 millions. Outre les dépenses faites directement par le Conseil national de recherches, il y a celles que fait l'*Atomic Energy of Canada Limited* pour les mêmes fins, de même que celles des services de recherches du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, du ministère de l'Agriculture, du ministère des Pêcheries, du ministère des Mines et des Relevés techniques.

M. Barnett: J'aimerais poser une question. Elle se rattache un peu à celle que vient de poser le représentant de Peace-River. Pourrait-on nous dire quelles mesures sont prises en vue d'éviter les superpositions des travaux des divers services de recherches du gouvernement fédéral? En plus des domaines d'activité que vient de mentionner l'adjoint parlementaire, il y a ceux de l'Office technique et scientifique des pêches au Canada et, si je ne m'abuse, certains travaux entrepris sous la direction du ministère des Mines et des Relevés techniques. Je pourrais peut-être citer un ou deux exemples qui me viennent à l'esprit à ce propos. Le ministre se rappellera peut-être que, l'an dernier, on avait prélevé des spécimens de la pierre du récif Ripple-Rock, à l'occasion de sondages en vue d'étudier les possibilités de faire sauter ce récif à l'aide de charges de dynamite, et que ces spécimens de pierre ont été confiés au Conseil national de recherches. Sous la rubrique du ministère des Mines et des Relevés techniques, je relève la mention de plusieurs géologues. Je me suis demandé pourquoi ce travail était assigné au Conseil national de recherches au lieu d'être confié au ministère des Mines et des Relevés techniques ou si le Conseil national de recherches garde à son emploi des géologues dont le travail fait double emploi avec celui exécuté sous l'autorité du ministère des Mines et des Relevés techniques. Pour prendre un autre exemple, quand j'ai visité l'établissement du chemin de Montréal alors ouvert au public, j'ai remarqué qu'on poursuivait des recherches sur le séchage du blé. Quelles mesures prend-t-on pour s'assurer que ce travail ne fait pas double emploi avec celui accompli dans les services de recherches du ministère de l'Agriculture?

Je mentionne ces deux exemples afin de motiver ma question et afin d'exprimer l'espoir que nous puissions avoir des explications au sujet de la coordination, s'il en est, qui existe entre les différents organismes de recherches.

Le très hon. M. Howe: Je crois pouvoir élucider la question. Les recherches faites à Ripple-Rock ont été confiées à un comité que dirigeait le président du Conseil national de recherches et où le ministère des Mines et des Relevés techniques et deux ou trois autres ministères étaient représentés, ainsi que le ministère des Travaux publics et aussi, sauf erreur, le Conseil des ports nationaux. Les montants ont été inclus dans les crédits du Conseil national de recherches. Je le répète, le ministère des Mines et Relevés techniques était représenté au sein de la commission et lorsque les spécimens de pierre ont été envoyés au Conseil national de recherches, ils ont sans doute été livrés au ministère des Mines et Relevés techniques.

Pour ce qui est de l'agriculture ou des recherches en matière d'agriculture, il existe un partage défini quant au travail fait par le Conseil national de recherches et celui qu'accomplit le ministère de l'Agriculture. Certains laboratoires sont maintenus et utilisés par le Conseil national de recherches et on leur confie certains problèmes. Un problème que nous avons confié au laboratoire de Saskatoon a été celui de la rouille du blé. Une commission formée de représentants de tous les ministères qui se livrent à des recherches se réunit chaque année. Chaque ministère présente un budget à la commission, qui s'assure que les programmes de dépenses des ministères ne se répètent pas inutilement dans des services différents. Quand la commission en est venue à une décision à cet égard, les crédits particuliers sont présentés au Conseil du Trésor tels qu'ils ont été approuvés par cette commission de coordination des recherches.

M. Low: Le ministre répondrait-il à la question au sujet de l'avis de motion depuis longtemps inscrit au *Feuilleton* et portant l'établissement d'un comité qui étudiera le rôle du gouvernement dans le domaine des recherches non militaires au Canada, etc.? Le ministre s'oppose-t-il à ce qu'on insère dans cet avis de motion une disposition prévoyant que le comité aura le pouvoir d'assigner des témoins? D'autre part, dirait-il si, à son avis, on pourrait établir le comité au début de la prochaine session alors que les autres comités ne seront pas tellement occupés?

Le très hon. M. Howe: Mon ami sait que les comités de la Chambre sont établis seulement après le débat sur le discours du trône. Il va de soi qu'on modifierait complètement le caractère du comité en incluant une disposition relative à la convocation de témoins. Le but des comités par le passé a été d'étudier l'œuvre et les progrès du ministère, de